

AVIS PUBLIC

PLAN MUNICIPAL ET ARRÊTÉ DE ZONAGE DU VILLAGE DE PAQUETVILLE

UN AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ que le village de Paquetville a l'intention de modifier son plan municipal, en agrandissant une partie de l'affectation NPR (naturelle, de protection et récréative) à même une partie de l'affectation M (mixte) et son arrêté de zonage, en agrandissant une zone NPR (naturelle, de protection et récréative) à même une partie d'une zone M1 (mixte centrale). Création d'une zone d'aménagement intégré AI-2 à même la zone NPR (naturelle, de protection et récréative) nouvellement créée. Les terrains affectés par cette demande portent les numéros d'identification (NID) 20119541 et 20118683 et une partie du terrain identifié par le numéro d'identification (NID) 20119103 et sont situés aux 1305 et 1307, rue des Fondateurs. Le but de cette modification est de permettre un usage d'agriculture comportant la production, la transformation et la vente de fruits et de légumes.

Une audience publique, au cours de laquelle seront examinées les objections écrites à la modification proposée, aura lieu le 26 avril 2022 à 19 h 30 à l'édifice municipal de Paquetville, au 1094, rue du Parc, Paquetville (N.-B.).

Toutes les objections ou tous les commentaires écrits doivent être adressés au greffier au 1094, rue du Parc, Paquetville (N.-B.) E8R 1J4, et doivent énoncer les raisons de s'opposer aux arrêtés et être reçus au plus tard le 21 avril 2022 à 16 h 30. Quiconque désire défendre les objections écrites ou s'y opposer a le droit d'être entendu aux temps et lieu fixés indiqués ci-dessus. Toute personne intéressée à consulter l'arrêté peut le faire en se présentant à l'édifice municipal de Paquetville à l'adresse mentionnée ci-dessus du lundi au jeudi entre 9 h et 16 h (fermé de 12 h à 13 h) et le vendredi entre 9 h et midi.

